

Conformément aux mêmes dispositions, la Finlande doit attendre que la prochaine assemblée générale des Nations Unies agrée sa demande pour être admise à l'Organisation de l'aviation civile internationale. L'admission de ces deux pays de l'Europe orientale étend la portée des travaux de l'organisation.

(2) L'assemblée a adopté également une résolution prévoyant l'établissement d'une commission permanente de la navigation aérienne en vertu de l'article 54 de la convention. On n'a pas encore donné suite à la disposition précitée. De l'avis du Canada et de plusieurs autres pays, le Comité de la navigation aérienne, formé sous l'empire de l'accord provisoire, n'était pas en mesure d'exécuter les fonctions d'ordre technique dont on voulait charger la Commission de la navigation aérienne. Les considérations nationales et politiques que faisaient valoir les membres du conseil représentés à ce comité lui rendaient en effet la tâche impossible. L'assemblée en est donc venue à la conclusion qu'aucun Etat contractant ne devait compter plus d'un représentant à la Commission de la navigation aérienne. Désormais le conseil, en désignant les membres de la commission, devra tenir compte de la situation géographique des pays qu'ils représentent, afin qu'elle puisse assumer les principales attributions de l'organisation, celles d'établir et d'améliorer des normes et des pratiques visant à assurer l'uniformité et la sécurité d'exploitation des services de transport aérien.

(3) L'assemblée a manifesté nettement le désir de préciser les pouvoirs du conseil. On a résolu de ne convoquer d'assemblée générale qu'à tous les trois ans. Dans l'intervalle, les assemblées auront une portée plus restreinte et se contenteront d'examiner certaines questions administratives de caractère urgent. L'an prochain, l'assemblée se tiendra au siège permanent de l'organisation, à Montréal. L'assemblée qui vient de se terminer n'a pas été assombrie, comme celle de 1947, par des problèmes politiques. L'organisation s'est affermie et la plupart des délégations se sont conformées aux directives de ses fondateurs qui lui ont confié la tâche de perfectionner la théorie et la technique de la navigation aérienne et de favoriser l'essor du transport aérien.

-----